



### **Conséquences de la transaction (au choix)**

- Le souscripteur reconnaît que la transaction à laquelle il vient de procéder ne modifie pas l'exposition aux risques de son contrat
- Le souscripteur reconnaît que la transaction à laquelle il vient de procéder modifie l'exposition aux risques de son contrat. Le conseiller attire son attention sur le fait que sa sensibilité au risque se trouve :
- augmentée tout en restant cohérente avec la stratégie mise en place
  - diminuée tout en restant cohérente avec la stratégie mise en place

**Le souscripteur reconnaît avoir reçu et pris connaissance de toutes les informations précontractuelles et contractuelles nécessaires à sa prise de décision en vigueur le jour de la signature du présent document (notices AMF des fonds sélectionnés, contrats, etc.).**

**Le souscripteur reconnaît également avoir conscience que la valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

Etabli en 1 exemplaire original transmis au partenaire (une copie est remise au client et une copie est conservée dans le dossier client)

Fait à VOSNE ROMANEE le .....  
Signature du Client précédée de la mention  
manuscrite « Lu et approuvé »